

## 1 Objet

Cette procédure a pour but de déterminer comment sont gérés les déchets produits au sein de la centrale (hors sous-produits de combustion).

## 2 Domaine d'application

Cette procédure s'applique à tous les déchets produits sur le site (hors sous-produits de combustion).

## 3 Documents de référence QSE associés (Hors enregistrements)



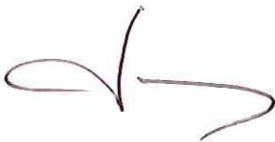
- Mémo déchets [ALG-FT-DEC-001]

## 4 Exigences des référentiels

« L'organisme doit identifier et planifier celles de ces opérations qui sont associées aux aspects environnementaux significatifs identifiés en cohérence avec sa politique environnementale et ses objectifs et cibles, afin de s'assurer qu'elles sont réalisées dans les conditions requises » [ISO 14001]

QUALITE ISO 9001	SECURITE ILO OSH 2001	ENVIRONNEMENT ISO 14001
4.4.6-Maitrise opérationnelle		

## 5 Gestion du document

Révision 3		
MODIFICATION	VALIDATION	APPROBATION
Le : 29/04/2015	Le : 29/04/2015	Le : 29/04/2015
Par : Ingénieur QSE	Par : Responsable Exploitation et son adjoint	Par : Directeur
VISA : 	VISA : 	VISA : 
SUIVI DES MODIFICATIONS		
Pages	Date	Libellé
Toutes	29/04/2015	Ajout de la définition des types de déchets et des tableaux de responsabilités quant à la gestion des déchets Modifications du logigramme (repérées en marron)

## 6 Gestion des déchets

### 6.1 Types de déchets

Il existe trois types de déchets :

- Les **déchets dangereux** sont des déchets qui contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement.
- Les **déchets non dangereux** sont définis par défaut comme ne présentant pas les caractéristiques spécifiques des déchets dangereux. Parmi les déchets non dangereux, on distingue les déchets valorisables des déchets non valorisables
- Les **déchets inertes** sont des déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique avec l'environnement. Ils ne sont pas biodégradables et ne se décomposent pas au contact d'autres matières.

Classification de déchets			
Déchets dangereux	Déchets non dangereux		Déchets inertes
	Non valorisables	Valorisables	
Huiles usagées Emballages de produits chimiques ou de lubrifiants Sacs de soude vides Chiffons ou papiers souillés par des produits chimiques ou des lubrifiants Filtres à huile usagés Pots de peinture vides Résidus de produits chimiques Néons Piles, batteries Matériel électronique ou électrique usagé = DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) ...	Restes de repas Papiers essuie tout non souillés Barquettes sales Pots de yaourt ...	Bouteille plastique Bois Ferrailles Caoutchouc Déchets verts Big bag de chaux vides Papiers, cartons, emballages plastique propres Pneumatiques ...	Gravats Sable Pierres ...

### 6.2 Collecte et élimination des déchets

Voir tableaux pages suivantes

Déchets générés	Où et comment les regrouper ?	Qui est responsable du regroupement ?	Filière d'élimination	Qui lance la demande d'enlèvement ?	Quand ?
<b>DECHETS DANGEREUX</b>					
Huiles usagées	GRV sur bac de rétention devant le magasin	Responsable service Mécanique	STARDIS	Responsable service Soutien	1 GRV plein
Fûts huiles vides		Magasinier	STARDIS	Responsable service Soutien	
Contenants plastiques souillés vides (fûts, cubi produits chimiques)	Zone de stockage derrière OETE	Responsable service Soutien	LOGSYMAR / STARDIS	Responsable service Soutien	15 GRV vides
Sacs soude vides	GRV scalpé avec sache en face de l'atelier mécanique		STARDIS	Responsable service Soutien	1 GRV plein
Néons et lampes éco	Bacs au rez de chaussée salle des machines ALG A	Responsable service Electrique	Fournisseur de néons	Magasinier	A chaque livraison de néons
DEEE usine	Bacs au rez de chaussée salle des machines ALG A	Responsable service Electrique	RVE / Interval	Responsable service Electrique	Bac plein
Batteries	Bacs au rez de chaussée salle des machines ALG A	Responsable service Electrique	RVE / Interval	Responsable service Electrique	Bac plein
Piles	Poubelles spécifiques magasin	Tous	RVE / Interval	Magasinier	Bac plein
Cartouches d'encre	Poubelles spécifiques magasin	Tous	Fournisseur des cartouches	Magasinier	Bac plein
Matériaux souillés d'huiles (filtres à huile usagés, cartouches d'huile)	GRV scalpé en face de l'atelier mécanique	Responsable service Mécanique	STARDIS	Responsable service Soutien	1 GRV plein
Papiers et chiffons souillés de produits chimiques ou de lubrifiants	GRV scalpé en face de l'atelier mécanique	Responsable service Mécanique	STARDIS	Responsable service Soutien	1 GRV plein
Bombes aérosols vides	GRV scalpé avec sache à l'atelier mécanique	Responsable service Mécanique	STARDIS	Responsable service Soutien	1 GRV plein

**⚠ Attention** : Dès que vous imprimez ou copiez ce document, vous perdez son contrôle documentaire. Vous devez toujours vous référer à la copie originale informatique sur le serveur partagé.

Déchets générés	Où et comment les regrouper ?	Qui est responsable du regroupement ?	Filière d'élimination	Qui lance la demande d'enlèvement ?	Quand ?
<b>DECHETS NON DANGEREUX NON VALORISABLES</b>					
Restes de repas, barquettes sales, papiers essuie tout à la sortie des sanitaires	Poubelles déchets ultimes	Tous	STAR	Responsable service Soutien	Deux fois par semaine
	Benne déchets ultimes dans la zone déchets	Responsable service Soutien	STAR	Responsable service Soutien	Benne pleine
Boues provenant du traitement d'eau	Benne à boues dans la zone de la station de traitement des effluents liquides	Pas de regroupement	STAR (ISDND Ste Suzanne)	Responsable service Soutien	Benne pleine
<b>DECHETS NON DANGEREUX VALORISABLES</b>					
Bois : palettes, emballages	Benne spécifique bois et palettes	Tous	STAR	Responsable service Soutien	Benne pleine
Ferrailles	Benne spécifique ferraille	Tous	Generall Autos	Responsable service Soutien	Benne pleine
Big bag chaux vides	Benne big bag de chaux vides	CALCIAL	STAR	Responsable service Soutien	Benne pleine
Papiers, cartons propres	Poubelles spécifiques dans les bureaux et bennes 2m3 dans l'usine	Tous	STAR	Responsable service Soutien	Bennes pleines
<b>DECHETS INERTES</b>					
Gravats et déblais propres	Voir au cas par cas	Responsable du chantier qui génère les gravats et déblais propres	STS	Responsable du chantier qui génère les gravats et déblais propres	Génération de gravats / déblais

### 6.3 Tenue du registre déchets

La réglementation impose un suivi strict des déchets : Albioma le Gol est responsable de ses déchets jusqu'à leur élimination.

Pour chaque évacuation de déchets, le prestataire doit donc remettre un bordereau d'intervention et si nécessaire un bordereau de suivi de déchets dangereux qui mentionnent les informations ci-dessous :

- la date de l'expédition du déchet ;
- la nature du déchet sortant (code du déchet au regard de la nomenclature définie à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement) ;
- la quantité du déchet sortant ;
- le nom et l'adresse de l'installation vers laquelle le déchet est expédié ;
- le nom et l'adresse du ou des transporteurs qui prennent en charge le déchet, ainsi que leur numéro de récépissé mentionné à l'article R. 541-53 du code de l'environnement ;
- le cas échéant, le numéro du ou des bordereaux de suivi de déchets ;
- le cas échéant, le numéro de notification prévu par la réglementation ;
- le code du traitement qui va être opéré dans l'installation vers laquelle le déchet est expédié, selon la réglementation ;
- la qualification du traitement final vis-à-vis de la hiérarchie des modes de traitement définie à l'article L. 541-1 du code de l'environnement.

Chaque évacuation de déchets doit être enregistrée dans le registre déchets. Ce registre étant tenu par le Service QSE, les originaux des suivis de déchets (fiche d'identification déchet FID, certificat d'acceptation préalable CAP, bordereau d'intervention, BSDD...) doivent être remis au Service QSE.

Le registre des déchets doit être archivé pendant au moins cinq ans. Il est tenu à la disposition des autorités compétentes.



## 7 Descriptif de la procédure

